

Vendredi 17 mai 2024

CONGES FORMATION 3° DEMANDE
COMPTE-RENDU DES ELUS FNEC-FP FO

NB : le compte-rendu n'est pas exhaustif et se concentre sur les interventions des élus **FO** ; par correction, nous évitons autant que possible de parler pour les autres organisations syndicales qui ont chacune leur propre expression.

REPONSES AUX DECLARATIONS

DRH : ***Pas de réponse** sur le dispositif **Phare**.
Ni sur les questions relevant du niveau national (**choc des savoirs, attaques contre le statut** de la fonction publique).*

***Pour les demandes de mobilité liées à la reconversion**, si elles sont sous représentées c'est parce qu'en sortie de congé formation, on doit 3 ans à l'institution. Le plus souvent, cela ralentit les personnels dans leurs projets ; il existe d'autres leviers, que nous aidons les personnels à mobiliser.*

***Les contractuels** : Pour leur repropose un contrat, nous attendons d'y voir plus clair sur l'équation de rentrée (exercice complexe). Mais le but est de les fidéliser, nous ne voulons pas attendre le 01/09 pour les (re)prendre.*

*Le **contingent** qui nous est alloué a été notre base de travail. Les autres corps ont mobilisé leur contingent et le report n'a pas été*

possible, à plus forte raison pour les CPE dont le contingent est sur un autre budget non fongible avec celui-ci. Pour les certifiés, nous avons 90 mois, et nous avons distribué presque 95 mois, tablant sur les ajustements et les reports. Sur l'ensemble des corps (Certifiés, PLP, PEPS, mais hors CPE) le contingent était de 146 mois et les propositions faites arrivent à un peu plus de 150 mois, tablant là aussi sur les ajustements et les reports.

***FO** a insisté sur les contractuels pour qu'on ne laisse pas les CDD attendre trop longtemps. FO a rappelé les dysfonctionnements de l'année dernière sur l'histoire-géo où des contractuels non employés ont perdu des remplacements à faire, qui ne leur ont pas été proposés.*

***DRH** : Ce problème ponctuel dans un des services a été pris en compte et résolu.*

CONGES FORMATION

***DPE** : 90 mois. 54 demandes, 43 venant de femmes, 11 venant d'**hommes**. Les **femmes** représentent environ 65% des personnels du*

corps, mais le pourcentage de demandes satisfaites pour les femmes dépasse 65%.

Pour les **prolongations 2 demandes sur 2 sont accordées** et pour les **4^{ème} demande (4 demandes sur 4)**.

Dans les **3^{èmes} demandes, 5 demandes sur 8** sont satisfaites. 2 demandes refusées pour Ancienneté Générale de Service insuffisante, et **1 demande refusée en Lettres Modernes en raison des besoins pour à mettre en place les groupes de niveaux du Choc des Savoirs** en collège. Pour autant, le DRH n'a pas non plus TOUT refusé dans cette discipline.

Pour les **2^{ndes} demandes aucune proposition** n'a été satisfaite. **Une seule 1^{ère} demande**, a été acceptée pour trouver une solution à une situation RH difficile.

Rappel : les années faites en tant que contractuel sont prises en compte dans l'ancienneté de service.

FO : fait remarquer qu'un dossier a été satisfait pour un collègue en disponibilité n'étant donc pas, comme l'exige la circulaire, en activité. Cela pose un double problème :

1°)- un problème d'équité, car la circulaire dit aux collègues en disponibilité que celle-ci fait

perdre la continuité des demandes, et certains suspendent leurs demandes pendant leur dispo, conformément à la circulaire. Nous demandons que ceux qui reprendront leurs demandes après leur dispo ne soient pas considérés comme des demandes nouvelles.

2°)- plus largement, nous contestons le critère de la continuité des demandes, qui est pour vous déterminant alors qu'il ne figure pas explicitement dans la circulaire. Nous demandons que ce critère soit abandonné et que seul le nombre total des demandes compte, pas leur caractère continu.

DRH : Nous allons plutôt expliciter ce critère dans la circulaire.

FO : il ne faut pas en faire un critère strict alors, et il faut à minima regarder pour les années manquantes les raisons pour lesquelles la demande n'a pas été faite.

Une demande refusée a été examinée en CAPA et ajoutée en liste d'attente.

FO a voté contre le tableau en raison de l'insuffisance des propositions, et parce **qu'une demande a été refusée en raison du Choc des savoirs**, réforme dont nous demandons l'abrogation.

Pour : Administration, SNALC.

Abstention : CFDT

Contre : FO, CGT, FSU, UNSA.